

COMMUNE DE FARAMANS

Comptes-rendus du Conseil Municipal

SEANCE DU 23 Septembre 2026 à 20h00

Présents : Gilles BOURDAT, Frédérique FERRARIS, Michaël MARION, Pascale BURLET, Guy CARRAS, Alex BERLAND, Lauriane GARNIER, Mikaël PITET, Marie CACHET, Guy CHAFFARD-LUCON, Rémi SERVOZ, Nathalie BERTHET, Samuel THIRON, Marie-Jeanne DELOBRE.

Procuration : Fabienne DUHOUX à Pascale BURLET

1/ Adhésion à la convention protection sociale santé 2027/2032, contrat proposé par la CDG 38

Monsieur le Maire expose :

- que le centre de gestion de l'Isère (CDG38) peut souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent » et que ces dernières peuvent y adhérer par délibération
- qu'à partir du 1er Janvier 2026, les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire « santé » pour un montant minimum de 15 € brut mensuel par agent.
- qu'à ce titre le CDG38 propose un nouveau contrat groupe qui entrera en vigueur le 1er janvier 2027, pour une durée de six ans, le prestataire retenu étant la MNT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- * d'adhérer à la convention de participation pour le risque « santé » conclue entre le Centre de gestion de l'Isère et la MNT, à compter du 1er janvier 2027 et d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé » ;
- * de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € brut par agent et par mois pour chaque agent adhérant au contrat découlant de la convention de participation ;
- * d'autoriser Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour la santé.

2/ Demande garantie emprunt SDH

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une garantie est sollicitée par la SDH pour l'acquisition de 2 logements de type T4, au moyen de plusieurs prêts souscrits pour un montant global de 355.429 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une garantie d'emprunt à la SDH à hauteur de 65%.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **DÉCIDE A L'UNANIMITÉ** d'accorder sa garantie à hauteur de 65 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 355 429 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 181657 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 231 028,85 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

3/ TE 38- Travaux sur réseaux d'éclairage public

Dans le cadre des travaux d'éclairage public pour le parking des Eglantines et du parking de la maison médicale (Place du Tailleur), et suite à l'étude réalisée par l'établissement public Territoire d'Energie Isère (TE38), il y a lieu de délibérer sur le projet des travaux, le montant de la participation communale aux frais de gestion d'un montant de 706 € et le montant de la participation communale prévisionnelle aux investissements d'un montant de 8 824 €.

Le coût d'investissement prévisionnel TTC de cette opération est estimé à 21 177 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- * de prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération « EP - parking place + maison médicale », prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de 21 177 €.

- * de prendre acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'une contribution budgétaire d'un montant prévisionnel total de 8 824 €.
- * de prendre acte de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de 706 €.
- * d'engager au budget de la collectivité, les contributions budgétaires ci-dessus.
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, acte ou convention nécessaire à l'exécution de la présente délibération

4/ Convention de participation aux frais de fonctionnement du Centre Médical Scolaire 2025-2026 (CMS)

Le Centre Médico Scolaire de La Côte-Saint-André assure le suivi et la prévention de la santé des élèves de cinq secteurs.

L'État prend en charge les personnels, leurs déplacements et le matériel médical et informatique.

Les communes financent les dépenses courantes liées aux locaux, à l'entretien et aux fournitures.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention, qui a pour objet de définir les modalités de financement du Centre Médico-Scolaire du secteur de La Côte- Saint-André et de s'engager à verser une participation financière calculée selon une base forfaitaire, fixée à 1,00 € par élève, de l'enseignement du premier degré du secteur public et privé, scolarisé au 1er septembre de l'année de référence 2025/2026, Soit : 113 élèves x 1 € = 113 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE A L'UNANIMITÉ**

- * d'approuver la convention de participation financière pour l'année 2025-2026 ;
- * de fixer la participation financière de la commune de Faramans à la somme de 113 € (cent treize euros), correspondant à 113 élèves à raison de 1 € par élève ;
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

5/ Désignation des représentants de la Commune au sein des commissions thématiques de Bièvre Isère Communauté

Dans le cadre du projet de création des commissions de Bièvre Isère Communauté, il y a lieu de désigner pour chaque commune, parmi les membres de son conseil municipal, un titulaire et deux conseillers municipaux suppléants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE A L'UNANIMITÉ**

– de désigner, parmi les conseillers municipaux, et sous réserve de l'adoption par le Conseil communautaire de Bièvre Isère Communauté de la délibération précitée, les représentants suivants au sein des quatre commissions thématiques :

- **Commission Ressources et modernisation :**
 - o Titulaire : M. MARION Michaël
 - o 1er suppléant : Mme GARNIER Lauriane
 - o 2e suppléant : M. BOURDAT Gilles
- **Commission Services à la population :**
 - o Titulaire : M. PITET Mikaël
 - o 1er suppléant : M. THIRON Samuel
 - o 2e suppléant : M. BOURDAT Gilles
- **Commission Aménagement et attractivité :**
 - o Titulaire : Mme FERRARIS Frédérique
 - o 1er suppléant : M. SERVOZ Rémi
 - o 2e suppléant : M. BOURDAT Gilles
- **Commission Transitions et Mobilités :**
 - o Titulaire : M. CARRAS Guy
 - o 1er suppléant : Mme DUHOUX Fabienne
 - o 2e suppléant : M. BOURDAT Gilles

– de préciser que les élus ainsi désignés participent aux travaux des commissions thématiques en leur qualité de conseillers municipaux et que cette désignation ne leur confère pas la qualité de conseiller communautaire,

– de charger Monsieur le Maire de transmettre au Président de Bièvre Isère Communauté, l'identité des conseillers municipaux ainsi désignés et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6/ ONF état d'assiette année 2027

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mme MARTIN Alice, de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2027 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE A L'UNANIMITÉ** :

– d'APPROUVER l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2027 présenté ci-après :

Parcelle	(1) Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF (2)	Année décidée par le propriétaire(3)	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF						Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée		Délivrance		
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
8	TSF	787.5	3.75	2027	2027		X							Coupe TSF pour favoriser la régénération naturelle des chênes
5	TFS	163.7	1.32	2028	2027		X							

1 / Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

2/ Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

3/ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

CONSEIL MUNICIPAL des ENFANTS (CME)

Présentation, en classe, au CE2

Jeudi 24 Septembre, Gilles BOURDAT et Mikaël PITET sont intervenus dans la classe des CE2 pour leur expliquer le système politique national et comment procéder pour participer aux élections du Conseil Municipal des enfants.

Suite à cette intervention, sur les 10 enfants scolarisés en CE2, plusieurs sont candidats et des élections auront lieu le 8 Octobre.

3 élèves de CE2 seront élus et rejoindront les 6 autres membres du CME (3 CM1 et 3 CM2).

Informations diverses

1. Souscription en lien avec la Fondation du patrimoine

Les travaux de restauration du four de l'ancienne boulangerie DUC (aujourd'hui propriété communale) sont terminés. L'inauguration a eu lieu le Vendredi 4 Septembre, en présence de M. le sous-Préfet, de M. le Député, de M. le Président du Conseil départemental, d'une douzaine de Maires des communes voisines et surtout de plus de 290 personnes. Nous n'avons entendu que de beaux échos sur ce nouvel équipement.

Les premiers mets étaient excellents. Merci aux boulangers bénévoles (Gilbert, Jean-Claude et Jean-François). Dans les semaines à venir, ils formeront d'autres boulangers bénévoles.

Pour rappel, ce nouvel équipement pourra être utilisé par toutes les associations communales (après signature d'une convention avec la municipalité) pour des matinées pizzas, tartes, etc... et permettra au CERF de concevoir les Pognes et Saint-Genix de la foire aux châtaignes.

L'utilisation du four sera confiée à une équipe de « boulangers bénévoles ». Dans ce cadre, toute personne voulant rejoindre l'équipe de bénévoles et être formée à la chauffe du four doit se proposer à l'accueil de la Mairie.

La souscription lancée en lien avec la Fondation du patrimoine a permis, **à ce jour, de récolter 29 157 €** de dons de particuliers et d'entreprises.

Pour information, la **souscription sera close le 31 Octobre 2026**. Vous pouvez encore faire un don : www.fondation-patrimoine.org/les-projets/four-de-boulangier-communal-a-faramans

Vous pouvez aussi déposer votre don avec le bulletin correspondant à l'accueil de la Mairie

Pour rappel, **tout don effectué, engendre une réduction d'impôts**, à hauteur de **66 %** du montant du versement.

Merci d'avance pour vos participations.

2. Liste des professionnels de santé, paramédicaux et de bien-être.

Pôle Santé :

Chirurgien – Dentiste	BOULANGER Eric	04 74 54 39 64
Médecins généralistes	AILLET Morgane	RDV sur DOCTOLIB
	BREDY Hubert	04 74 54 25 17
	CATTIN Elodie	04 74 57 91 78
Pédicure – Podologue	LECLERC Solène	07 83 52 52 33
Pédopsychiatre	LANGRAND Suzanne	RDV sur DOCTOLIB
Pharmacie	CARBONI Céline	04 74 54 27 06
Soins infirmiers	Cabinet infirmier	04 74 20 35 33

Pôle Paramédical :

Diététicienne - Nutritionniste	GARNIER Pauline	07 68 69 45 04
Energéticienne - Acupunctrice	BOUSSOD Karen	06 83 85 37 90
	GINET Célia	06 35 32 43 20
Etiopathe	GREGOIRE Alexia	06 51 55 50 73
Kinésiologue	VINCENT Coralie	06 50 28 06 95
Ostéopathe	BLANC DENOLLY Olivier	06 43 14 94 58
Psychomotricienne	BOUCHER Gabrielle	07 49 38 99 53
Psychologie-Psychothérapeute	HOULLETTE Véronique	06 34 10 29 98
	KERAMBRUN Lucille	06 02 29 53 97

Pôle Bien-être :

Biorésonance	CHENAVAS Audrey	06 59 87 20 70
Gestalt thérapie	MONIER Valérie	06 70 71 63 76
Magnétiseuse Sonothérapeute Coach de vie	VILLON Daisy	07 51 61 78 14
Massage métamorphique	CLAVEL Magali	06 62 03 05 76
Masseuse	PALOMBINI Chantal	06 07 99 82 08
Médiatrice en communication non violente	PERINELLE Sandrine	06 66 30 20 59
Orthographothérapeute – Thérapies brèves	PERIS Sandrine	06 52 38 33 51
Sophrologue	HARMAT Vanessa	06 88 01 93 00
Thérapeute d'accompagnement au mieux-être	HIRT Marie-Chantal	06 83 11 51 84
Thérapeute manuel – Méthode Poyet	DUHOUX Xavier	06 76 93 96 75
Vitalité, expression de soi	MANCINI Marie-Laure	07 80 06 60 58

Enfin, la section **ADMR** (04 74 54 29 45) a ses bureaux au rez-de-chaussée de la maison GUILLON Ludovic.

La municipalité cherche activement d'autres professionnels de santé (médecins généralistes, kinésithérapeute, orthophoniste, sage-femme, etc).

Chaque habitant peut aider en demandant lors de visites chez des spécialistes s'ils connaissent des praticiens qui cherchent un local !

J'ai le plaisir de vous annoncer l'**arrivée, au plus tard le 4 Janvier 2027, du Dr Pierre THOMAS.**

Après des mois de discussions, il rejoint la Maison de Santé Pluridisciplinaire avec pour objectif premier de **donner la possibilité à chaque Faramantois d'avoir son médecin traitant à moins de 20 km de son domicile.**

Si vous êtes intéressé pour avoir le Dr THOMAS comme médecin traitant, **merci de ramener le formulaire (en pièce jointe de ce compte-rendu) à l'accueil de la Mairie avant le 10 Novembre 2026.**

3. Locaux disponibles

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, d'artisans, de professions libérales réglementées, de services, de professionnels de santé sont disponibles au centre bourg.

D'autre part, une zone artisanale portée par une société privée va voir le jour vers l'ancienne usine Gilibert.

Si vous connaissez des candidats (dans tous ces domaines), adressez-vous à la Mairie : 04 74 54 22 97 mairie.faramans@gmail.com

4. Commerces présents au Centre bourg :

- | | | |
|-------------------------|----------------|---|
| • L'un Passe | 04 74 85 84 48 | Bar-Jeux-Tabac-Pressé-Point vert, |
| • Boucherie du Suzon | 04 74 54 34 89 | Boucherie-Charcuterie, |
| • Boulangerie Michallon | 04 74 54 33 23 | Boulangerie-Pâtisserie, |
| • La Roselière | 04 74 54 25 92 | Restaurant-Pizzeria, |
| • Douceurs d'Autrefois | 04 74 57 29 33 | Livraison de repas à domicile, |
| • Desclics Paysan | 04 74 57 29 33 | Fruits, légumes, épicerie, laitages bio et/ou local, poisson, vin et spiritueux, etc... , |
| • Ag Coif' | 04 74 54 22 14 | Salon de coiffure. |

Certains des commerces (Boucherie, Boulangerie, Coiffure, Livraison de repas) exercent dans des locaux appartenant à la commune. Leurs loyers permettent à la municipalité de maîtriser sa fiscalité.

Alors n'hésitez pas à franchir le pas et à pousser la porte de l'ensemble de nos commerçants et artisans.

5. Marché hebdomadaire

Le Marché hebdomadaire, du Mardi matin, a lieu sur la Place du Tailleur.

Vous pouvez retrouver vos commerçants ambulants habituels :

- | | | |
|-------------------|--|-----------------------|
| • Primeur SAID, | • Œufs MANGE, | • Traiteur THIEBAULT, |
| • Ferme du SOZEA, | • Rémouleur (1 ^{er} mardi du mois). | |

6. Signalement de nouvelles activités

Si vous avez créé une nouvelle activité professionnelle (artisanale, médicale, agricole, etc.) sur Faramans, depuis 2024, merci de vous signaler à l'accueil de la Mairie.

Votre activité sera alors référencée, gracieusement, si ce n'est pas déjà le cas, sur le site internet de la commune.

7. Elagage des haies

Chaque habitant est tenu d'entretenir sa bordure de propriété, ses haies et ses arbres.

Il doit principalement élaguer toutes les haies qui dépassent sur le domaine public.

D'autre part, aucun fil de téléphonie ne doit être dans une haie ou un arbre (l'entretien est à la charge du propriétaire).

8. Bruits de voisinage

Il existe des horaires pour réaliser des travaux de bricolage-jardinage ou des activités bruyantes.

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Du lundi au vendredi. | De 8h à 12h et de 14h à 19h30. |
| Les samedis. | De 9h à 12h et de 15h à 19h. |
| Les dimanches et jours fériés. | De 10h à 12h. |

Si un tapage nocturne vous dérange ; vous pouvez appeler le 17 et demander à ce qu'une patrouille de gendarmerie se déplace.

9. Défibrillateur

Quatre défibrillateurs sont mis à la disposition de la population :

Accessible 24h / 24h :

- Espace de Santé d'Autimont, sous le porche, 17 chemin de la Porte bleue.
- Golf de la Bièvre, sur la façade de l'accueil, 2 chemin du Golf.

Accessible pendant leurs horaires d'ouverture :

- Camping des Eydoches, vers les sanitaires Est, 515 avenue du Marais.
- Centre Equestre de Faramans, 440 chemin de l'étang.

La municipalité va installer un nouveau défibrillateur à l'entrée de la salle d'animation du Stade.

10. Animaux

Suite à des plaintes de nombreuses personnes, nous rappelons que les animaux domestiques (chien, chat, cheval, etc) ne doivent pas divaguer sur le domaine public et dans les propriétés privées.

Il est rappelé à chaque propriétaire de chien qu'il doit s'assurer de la quiétude de ses voisins.

Concernant la présence de déjections de chiens sur le domaine public, des propriétaires d'animaux ont été identifiés.

Le propriétaire du chien encourt une amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe (de 450€).

Pour rappel, il est possible de placer les déjections canines dans des petits sachets étanches spécialement adaptés puis de les jeter dans une poubelle publique ou dans les ordures ménagères.

De même, les propriétaires de chevaux sont invités à ramasser le crottin de leurs animaux (quand ils sont déposés sur des trottoirs, des rues ou des chemins communaux).

11. Incivilités

Récemment, des incivilités ont été commises sur la commune.

Grâce à la vidéo-protection, les responsables ont été identifiés et ont réparé les dégâts (ou déclaré ceux-ci à leur assurance, pour prise en charge).

Pour information, si le fautif ne se signale pas en Mairie, toutes les incivilités font systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte en gendarmerie.

De façon générale, nous demandons à chacun d'être responsable et tolérant.

En cas de gênes liées à des incivilités, vous pouvez contacter, à toute heure, la gendarmerie (17) pour demander l'intervention d'une patrouille. Si besoin, vous pourrez déposer plainte, en gendarmerie, dès le lendemain.

Enfin, afin de laisser notre village propre, merci de ne pas jeter des papiers et des mégots par terre.

12. Utilisation des trottinettes

Il a été observé des comportements dangereux par les conducteurs de trottinettes.

Nous rappelons que ce type de « véhicule » peut rouler sur les pistes cyclables et voies vertes, ou à défaut sur les routes dont la vitesse maximale est fixée à 50 km/h.

Par contre, il est interdit de rouler avec sur les trottoirs.

Une amende de 4^{ème} classe peut être dressée hors zone autorisée.

13. Restez informés grâce aux moyens de communications et d'informations communaux (Site internet, Facebook, Panneau pocket, Voisins vigilants)

Afin de suivre toute l'actualité de notre commune, plusieurs moyens d'information et de communication sont à votre disposition.

N'hésitez pas à les utiliser pour rester informés des événements, des travaux, des alertes, des démarches administratives et de la vie locale.

- **www.faramans.fr** : retrouvez toutes les informations utiles, les actualités, les comptes rendus des conseils municipaux, les démarches administratives et l'agenda de la commune.
- **Facebook** : suivez la page officielle de la commune pour connaître les dernières actualités et les manifestations.
- **Instagram** : découvrez les photos et les vidéos liées à l'actualité communale.
- **Panneau Pocket** : recevez gratuitement, sur votre smartphone ou votre tablette, les informations et alertes de la mairie en temps réel.
- **Voisins Vigilants** : rejoignez le dispositif pour contribuer à la vigilance et à la sécurité de notre village.

Ces outils sont complémentaires et permettent à chacun de rester informé rapidement.

Besoin d'aide ? Si vous rencontrez des difficultés pour consulter le site internet, installer une application ou configurer votre téléphone, **n'hésitez pas à vous adresser à l'accueil de la mairie. Les agents municipaux pourront vous accompagner dans ces démarches.**

D'autre part, les informations du moment sont diffusées sur le **Panneau d'informations digital** situé sur la Place du Tailleur.

Restons connectés pour faire vivre et partager la vie de notre commune !

14. Mutuelle santé communale et régionale

Afin de contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins de ses habitants, la commune souhaitait leur proposer une offre de mutuelle santé. Elle a décidé de rejoindre le dispositif de mutuelle communale et régionale porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en établissant un partenariat avec la mutuelle Entrenous.

Cet organisme mutualiste, à ancrage géographique proche (Savoie, Isère, Drôme), pratique uniquement de la complémentaire santé.

S'adressant aux habitants de Faramans ainsi qu'aux personnes travaillant sur notre commune, aucune autre condition d'entrée n'est requise (ni questionnaire médical ni limite d'âge ni conditions de ressources).

Cette mutuelle communale offre des prestations de qualité avec une gamme de 12 niveaux de garanties, à des tarifs négociés. Elle privilégie la proximité grâce à une « agence mobile » qui tiendra des permanences à Faramans tout en bénéficiant d'un réseau d'agences proches situées à Voiron, Bourgoin-Jallieu et Vienne.

Une réunion d'information publique se tiendra le Mardi 20 Octobre, dans la petite salle du Centre culturel pour présenter le dispositif et prendre rendez-vous sur les permanences proposées.

Dans l'attente, si vous n'êtes couverts par aucune mutuelle santé et dans l'urgence de remboursement de soins, vous pouvez demander un rendez-vous anticipé (qui se tiendra en dehors de Faramans). Prendre contact avec la mairie.

15. Contribuez au nouveau projet de Faramans – Patrimoine

L'association Faramans – Patrimoine entreprend la rédaction d'une monographie consacrée au village, de ses origines à nos jours.

Cet ouvrage se veut être le livre "des histoires", celles qui, à travers les époques, ont marqué la vie de notre communauté et s'inscrivent dans la grande Histoire de la société humaine.

La collecte de photographies, cartes postales, documents anciens, anecdotes, souvenirs de famille, liés à la vie du village susceptibles d'alimenter les différentes chroniques qui composeront le livre est lancée : récits de vie quotidienne, les commerces et métiers d'autrefois, l'école d'antan... rien n'est anodin, tout compte. Les membres de l'association seront présents au **Centre culturel, chaque mardi à l'exception de ceux consacrés aux rencontres de généalogie, de 14h à 16h**, autour de quelques boissons fraîches, pour recueillir les témoignages, y compris oraux, ainsi que les archives de ces "petites histoires" qui ont façonné Faramans.

16. Parking des Eglantines

Rappel : Un nouveau parking (avec accès en limite de la crèche) est opérationnel depuis l'automne 2025. Il dessert, via un cheminement piétonnier, la MSP, les écoles et l'ensemble des services et commerces du village. N'hésitez pas à l'utiliser.

17. Questionnaire diffusé à tous les habitants de Faramans

Le Conseil municipal a souhaité laisser la parole aux habitants et mieux connaître leurs besoins et leurs idées afin d'améliorer, encore, la qualité de vie dans notre village.

61 personnes ont répondu au questionnaire.

Comme promis, une **synthèse, des résultats du questionnaire**, est présentée ci-dessous :

Tranche d'âge des sondés : < 18 ans : 1.6% 18-30 : 3.3% 31-50 : 27.9% 51-65 : 21.3% > 65 : 45.9%

Situation professionnelle des sondés : Etudiant : 1.67% Actif : 46.67% Retraité : 48.33% Autre : 3.33%

Ancienneté des sondés, à Faramans : < 2 ans : 4.8% 2-10 : 35.5% > 10 : 41.9% Toujours : 17.8%

Ressenti sur Qualité de vie globale : Très satisfait : 50.0% Satisfait : 45.2% Moyen : 3.2% Insatisfait : 1.6 %

Ressenti sur Points forts du village : Cadre de vie : 27.2% Calme - sécurité : 20.4% Vie associative : 21.1%
Proximité des services : 31.3%

Satisfaction des personnes concernant Ecole, Voirie, Espaces verts : Oui : 88.5% Non : 0.0% Partielle : 11.5%

Services qui devraient être développés en priorité : Transport : 30.7% Commerces proximité : 16.0% Services de santé : 24.0% Activités jeunes : 16.0% Activités seniors : 6.7% Evénements culturels : 6.6%

Aménagements prioritaires : Routes - Trottoirs : 50.0% Piste cyclable : 31.0% Espaces verts - Parcs : 19.0%

Favorable à des actions en faveur de l'environnement : Oui : 62.7% Non : 5.7% Sans avis : 32.1%

Participation aux activités ou événements du village : Souvent : 30.7% Parfois : 41.9% Rarement : 21.0%
Jamais : 6.5%

Seriez-vous prêt à vous impliquer davantage : Oui : 8.3% Non : 31.9% Peut-être : 36.1% Bénévolat : 23.6%

Communication souhaitée : Bulletin municipal : 47.9% Site internet : 14.6% Réseaux sociaux : 14.6%
Affichage public : 10.4% E.mail : 12.5%

Les remarques et suggestions des 61 personnes ont été classées par thématique.

Dans les mois à venir, des réunions seront organisées sur ces thématiques (et les personnes ayant émis des idées seront invitées à venir échanger avec les élus municipaux).

Pour le Conseil Municipal de FARAMANS, le Maire, Gilles BOURDAT

Agenda et Festivités à venir :

Octobre Vendredi 2 Dimanche 4 Mardi 13 Vendredi 16 Samedi 17 Samedi 17 et Dimanche 18	Réunion publique pour les préparatifs de la Foire, à 20h30 Ramassage et épluchage des Châtaignes Rencontre du Centre de Généalogie, à partir de 10h Vente de crêpes du Sou des écoles à 16h30 Foire aux Châtaignes Concours bovins interrégional de race limousine	Salle de réunion Salle d'animation Salle de réunion Ecole maternelle Base de loisirs Base de loisirs
Novembre Dimanche 8 Mercredi 11 Dimanche 15 Mardi 17 Samedi 21 Samedi 21 Vendredi 27 Dimanche 29	Matinée boudins du Sou des Ecoles Commémoration de l'armistice du 11/11/1918, à 11h Marché de Noël des ateliers créatifs A.C.C.I.F. Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h Vente à emporter de l'A.D.M.R. Loto du Club Sportif Football Soirée des sponsors et bénévoles de la foire par le C.E.R.F Tirage de la tombola et vente de gâteaux du C.C.A.S, à 10h	Salle d'animation Monument aux Morts Salle des fêtes Salle de réunion Salle d'animation Salle des fêtes de Penol Salle des fêtes Salle des fêtes
Décembre Dimanche 6 Mardi 8 Vendredi 11 Dimanche 13 Dimanche 13 Mardi 15 Vendredi 18	Repas, des séniors, offert par le C.C.A.S Illuminations, points chauds de l'UPIF Collecte de sang, de 15h à 22h Repas Club de Marche Bourse d'échange Moto de Retour de Kick Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h Marché de Noël du Sou des Ecoles	Salle des fêtes Centre village Centre culturel Salle des fêtes Base de loisirs Salle de réunion Salle des fêtes

LA COMMUNE DE FARAMANS
(Isère)

recherche
DES PROFESSIONNELS DE
SANTE
Médecins généralistes, Kinésithérapeutes,
Orthophonistes, etc ...

Contactez-nous
mairie.faramans@gmail.com
04 74 54 22 97



Découvrez nos locaux récents au centre du village




Un village au grand coeur vous attend !

